

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

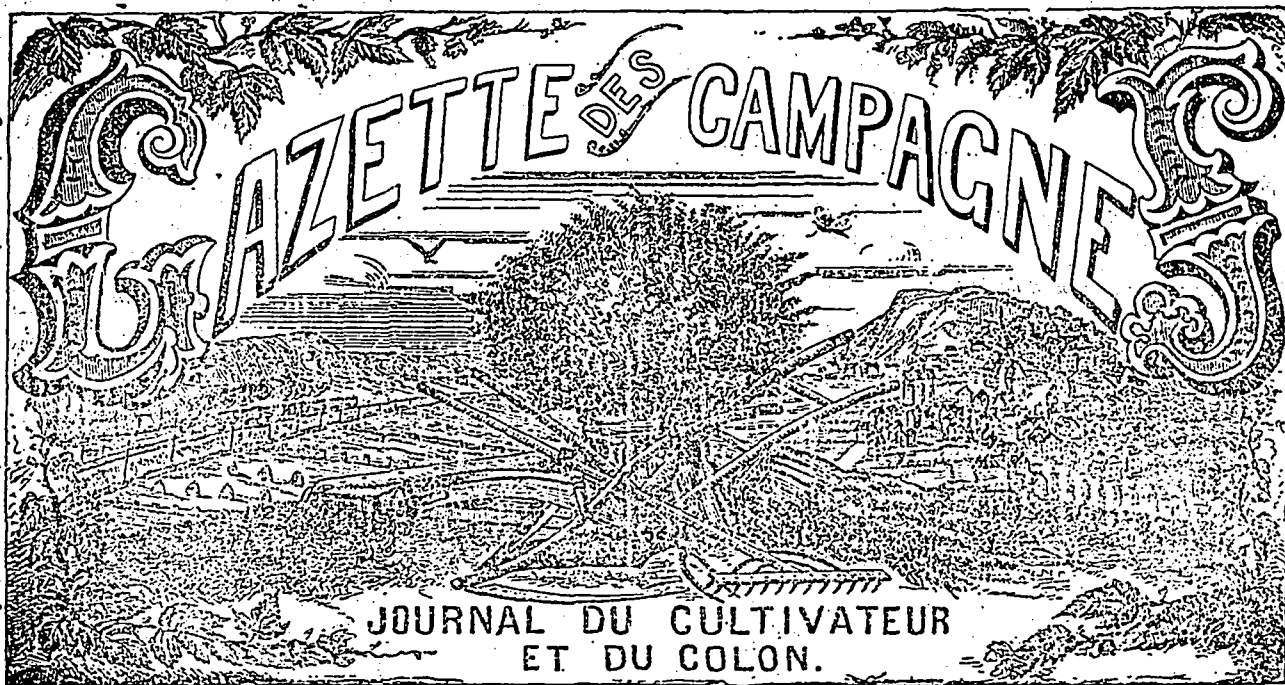
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Notice biographique sur le très-Révérénd Alexis Mailloux, Vicaire-Général, décédé à l'Île-aux-Coudres le 4 août 1877.

Causerie agricole : Animaux nuisibles et incommodes (*Suite et fin*).—Rats, mulots et souris ; moyen de les détruire : Chlorure, menthe sauvage, mort aux rats.—Mulots.—Taupes : benzine, goudron, pieds de ricin (palma christi).—Ver rongeur du pommier ; Saperde blanche.—Ver de la pomme ; Pyrale de la pomme.—Le bombyx Polyphème.—Les chenilles à tente.

Sujets divers : Règlement concernant l'Exposition Provinciale qui doit avoir lieu à Québec au mois de Septembre prochain.

Choses et autres : Gare aux faux billets.—Défense d'importer des patates aux États-Unis.—Le barbeau à patates en Prusse.—Travail d'expédition.—Apparence de la récolte à Manitoaba.

Recettes : Procédés pour détruire les punaises.—Taons qui attaquent les bestiaux.

A nos abonnés retardataires—Dans le cours de la semaine dernière, nous avons reçu le prix de plusieurs abonnements ; nous remercions bien sincèrement ces abonnés. L'année d'abonnement pour le grand nombre de nos souscripteurs à la *Gazette des Campagnes* devra se terminer au 20 décembre prochain, et plus de la moitié n'ont pas encore payé l'abonnement de l'année courante sans compter que parmi ceux-ci il y en a qui doivent plusieurs années d'arrérages.

Voici le temps où les cultivateurs commencent à vendre sur nos marchés les produits de la récolte de cette année. Que l'on fasse à la *Gazette des Campagnes* une petite part sur le prix de vente, et son propriétaire ne s'en trouvera que plus à l'aise pour la publication de ce journal qui n'a pas encore les moyens de se donner une toilette dont elle a absolument besoin, car son caractère continue à être passablement *écorché*.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

SUR LE

Très-Révérénd Alexis Mailloux, Vicaire-Général,
Décédé à l'Île aux Coudres le 4 août 1877.

Nos lecteurs, sans doute, nous saurons gré de remplacer aujourd'hui notre *Revue* par une Notice Biographique sur le très-Révérénd M. Alexis Mailloux. Les cultivateurs aimeront à lire ou à faire lire de temps à autre, par leurs enfants, les détails d'une vie si remplie de bonnes œuvres auxquelles il s'était consacré avec tant de dévouement jusqu'au dernier jour de sa vie. Ce sera toujours avec bonheur qu'ils se rappelleront les nombreux sacrifices que ce saint prêtre s'est imposés pour implanter dans toutes nos familles canadiennes cette Croix qui sera pour elles une source de bénédiction et de bonheur constants si elles sont fidèles à remplir les engagements qu'elles ont contractés de vivre dans une parfaite sobriété. La meilleure prière et les marques de reconnaissances que nous puissions témoigner à ce très-zélé apôtre de la Tempérance qui déjà a reçu la récompense de ses héroïques travaux, ne pourraient mieux se traduire qu'en nous appliquant à être fidèles aux engagements que nous avons contractés en nous associant à la "Société de la Croix."

Nous remercions M. l'écrivain de cette notice biographique de laisser à notre population un souvenir qu'elle conservera longtemps. Nous qui avons été à même de profiter si largement des conseils de ce pieux prêtre et de ses humanes travaux, à la lecture de cette vie si bien remplie, nous formons toujours de nouvelles résolutions pour nous conformer aux vœux qu'il sur-

maît pour le bonheur de nos familles, à chaque fois que nous avions le privilège d'entendre sa parole onctueuse et toujours si persuasive.

Nous empruntons au *Courrier du Canada* cette notice biographique.

Certa bonum certamen fidei: apprehende vitam æternam in qua vocatus es, et confessus bonam confessionem coram multis testibus.

Combattez le saint combat de la foi: remportez le prix de la vie éternelle à laquelle vous avez été appelé ayant si glorieusement confessé la foi devant un grand nombre de témoins.

I TIM. VI, 12.

Ces paroles de l'apôtre St. Paul semblent être le résumé parfait de la vie et des travaux de ce vétéran du santonnaire qui vient de s'endormir doucement dans la paix du Seigneur, à l'âge de soixante-seize ans et six mois, après plus de cinquante-deux années de prêtrise consacrées tout entières à l'exercice du saint ministère et du salut des âmes.

Homme laborieux, patriote dévoué, prédicateur éloquent, missionnaire infatigable, prêtre sans tache, tel fut le Révérend Messire Alexis Mailloux dont l'Eglise de Québec enrégistre aujourd'hui la perte et dont elle conservera toujours le plus précieux souvenir.

M. Mailloux naquit à l'Île aux Coudres le 9 janvier 1801, et il a conservé jusqu'à sa mort un vénérable oulte pour cette paroisse où il avait vu le jour et où il devait rendre le dernier soupir. La Providence de Dieu qui le destinait à devenir une des gloires du sacerdoce en notre pays, permit qu'il fut rencontré un jour dans l'Île même par un des directeurs du séminaire de Québec, le regretté M. Jérôme Demers. Ce prêtre distingué, avec ce coup d'œil sûr qui le caractérisait, et peut-être aussi comme inspiré de l'esprit d'en haut, s'attacha cet enfant. Le séminaire lui fut ouvert, et quelques années plus tard, le 29 mai 1825, après un cours d'études classiques et théologiques aussi brillant que solide, M. Mailloux recevait l'onction sacerdotale des mains de feu Monseigneur J. O. Plessis, d'illustre mémoire.

Écolier modèle, lévite déjà consommé dans la piété et dans la vertu, aurait-il pu ne pas devenir un prêtre selon le cœur de Dieu? Il le fut en effet, et Monseigneur Plessis, pour première preuve de l'affection et de la confiance qu'il mettait en lui, le fit aussitôt chapelain de cette paroisse naissante de St. Roch de Québec, que ce Prélat aimait si particulièrement. Quatre ans plus tard, en récompense de son zèle, on l'attacha plus étroitement encore à son poste et il devint premier curé de St. Roch. Il conserva ce titre jusqu'en 1833, époque à laquelle il supplia l'autorité ecclésiastique de lui laisser exercer le saint ministère dans une paroisse de la campagne. La Rivière du Loup lui échut en partage. Il s'y était établi depuis à peine un an, lorsqu'on réclama ses services pour la direction du collège de Ste. Anne de la Pocatière. Inutile de dire qu'il se donna tout entier à cette œuvre qui demande tant de discernement, de prudence et de dévouement. A la mort de M. Painchaud qui eut lieu le 8 février 1838, il accepta la cure de Ste. Anne, tout en demeurant attaché au Collège, au soutien duquel il consacrait presque tous ses revenus ecclésiastiques avec cette charité qui ne s'est jamais démentie un seul instant. C'est pour reconnaître tant de bons offices qu'au mois de juin de la même année, Monseigneur Signay le nomma Vicaire Général, honneur qu'il méritait à tant de titres. Pendant six ans, M. Mailloux se voua corps et âme à la desserte de cette immense paroisse, sans jamais oublier

l'œuvre du Collège dont il espérait tant de bien pour le pays.

Depuis longtemps, cependant, ce saint prêtre murissait dans son esprit et réchauffait dans son cœur un projet aussi plein de patriotisme que de religion, et l'heure semblait venue où il allait pouvoir le mettre à exécution. L'ivrognerie faisait de terribles ravages dans tout le Canada; et elle avait alors ce caractère particulier qu'on semblait ne la considérer ni comme une honte, ni comme un péché bien grave. Pour combattre ce désordre affreux, Monsieur le Grand-Vicaire Mailloux se fit exclusivement l'Apôtre de la Tempérance et bien que le mal eût jeté déjà des racines profondes, après quelques années de travaux ce zélé missionnaire avait changé la face du pays. On le vit donc pendant longtemps armé de l'étendard de la Croix, parcourir les unes après les autres les paroisses des villes et des campagnes et y établir cette Société admirable de Tempérance dont la sainte rigueur était bien nécessaire au caractère du peuple canadien et qui demanderait peut-être de nos jours encore un apôtre pour la raviver au milieu de nous.

Les générations qui ont été témoins de cette première croisade se rappellent encore combien ce prêtre vénéré mettait d'ardeur dans l'accomplissement de son œuvre. Sa parole forte et onctueuse à la fois ne connaissait pas d'obstacles, et si quelquefois en lui-même le prédicateur paraissait austère, le confesseur rachetait cette sévérité apparente par la plus miséricordieuse douceur. Que d'âmes lui devront leur salut éternel!

Après des semaines et des mois de travaux incessants, de veilles et de fatigues, l'apôtre des retraites et de la Tempérance s'accordait à regret quelques jours de repos. Il avait choisi pour sa demeure la maison de son ami le plus intime, le Révérend Messire Pierre Villeneuve, alors curé de St. Charles. Là, jouissant pour ainsi dire de la vie de famille, s'occupant de quelques travaux manuels, consacrant ses loisirs à la culture de la musique religieuse et à quelques autres amusements favoris, il trouvait encore l'occasion de satisfaire son zèle en aidant son confrère bien-aimé dans tous les soins du ministère et surtout dans la prédication et dans la direction des âmes.

C'est à peu près vers cette époque qu'il présenta aux associés de la Tempérance son opuscule intitulé "La croix," qui se conserve avec respect dans presque toutes nos familles chrétiennes. Il publia aussi vers le temps LE MANUEL DES PARENTS CHRÉTIENS, œuvre remplie de conseils salutaires pour le bien spirituel et temporel de ce peuple qu'il aimait si tendrement et qu'il voulait enchaîner à jamais sous le joug de la foi et de la vertu.

Non content de se montrer patriote dans ses travaux apostoliques, dans ses écrits, il voulut encore encourager par ses exemples l'œuvre de la colonisation et on le vit un jour, à la tête d'une nombreuse cohorte de défricheurs, aller travailler pendant plusieurs semaines à l'avancement de ce township qui porte son nom et où sont établis maintenant des cultivateurs à l'aise qui lui sont redevables d'une large part de leur prospérité.—On rapporte que pendant cette expédition si ardue après de pénibles journées, il passait encore une partie de ses nuits en oraison voulant, disait-il, prier à la place de ses chers compagnons qu'il voyait accablés de fatigues et qui plus que lui avaient besoin de repos.

M. Mailloux menait depuis huit longues années cette vie laborieuse, lorsqu'un pénible accident vint encore une fois modifier son genre d'apostolat.

Le 31 août 1856 le révérend M. Pierre Villeneuve mourait à l'Hôtel-Dieu de Québec emportant dans sa tombe les

regrets et l'amour de la paroisse de St. Charles tout entière. Monsieur le Grand Vicaire Mailloux pleura ce tendre ami avec lequel il avait coulé des jours si heureux et, comme pour faire diversion à sa douleur il s'offrit pour la mission des Illinois que de tristes circonstances avaient rendu nécessaire. Et qui mieux que lui pouvait arrêter ce schisme naissant ? En face d'un prêtre apostat et infidèle ne fallait-il pas un prêtre véritablement digne de son nom, un prêtre inviolablement attaché à la doctrine de l'Eglise et portant sur son front le triple cachet de la mortification, de l'obéissance et de la pauvreté sacerdotales ?

Cette mission des Illinois fut féconde en fruits de salut, et quand en 1862, il laissa cette terre qu'avait voulu ravager l'ennemi, il put emporter dans son cœur la certitude d'avoir remis pour toujours dans le droit chemin un grand nombre de familles qui s'étaient laissées entraîner presque involontairement dans les sentiers de l'erreur.

De retour en Canada, il se donna avec une nouvelle ardeur à l'œuvre des retraites. Pendant un an il interrompit ce travail pour se charger de la paroisse de Bonaventure, dans le district de Gaspé ; mais le Ciel, content de ses nobles efforts, voulait qu'il terminât ses jours dans des occupations plus paisibles et plus proportionnées à son âge, ainsi qu'à sa santé qui allait s'altérant de jour en jour.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il fut successivement l'hôte d'amis de son choix qu'il mentionne et remercie particulièrement de leur charité dans son testament. Du mois de mars 1866 au mois de juin 1870, il accepta l'hospitalité du Révérend M. Martineau, Curé de St. Charles, qui le traita toujours avec une déférence toute filiale. En retour de toutes ces prévenances respectueuses, Monsieur le Grand Vicaire Mailloux lui rendait tous les services dont il avait besoin, et c'est grâce à lui et même sur ses instances que Monsieur le curé de St. Charles put faire en 1870, l'année du concile du Vatican, son voyage en Europe et son pèlerinage à la Ville Eternelle.

Depuis 1870 jusqu'à sa mort, M. Mailloux vécut à St. Henri de Lauzon, auprès de ces deux autres amis de son cœur, M. le curé Grenier et le Révérend M. T. B. Côté qui n'ont cessé de lui prodiguer jusqu'à la fin les marques du plus sincère attachement.

Pendant les dix dernières années de sa vie, M. Mailloux ne resta pas inactif. De temps en temps encore, autant que ses forces le lui permettaient, il donnait quelques retraites avec moins de vigueur peut-être qu'autrefois, mais avec des résultats non moins précieux. C'est ainsi pendant ce laps de temps qu'il élaborait avec force d'étude et de veilles, ses ouvrages si bien connus sur *La Tempérance*, sur *Le Luxe*, et tout récemment encore un volume intitulé *Le petit Arsenal*. C'est un livre de controverse élémentaire destiné à la classe peu instruite et qui a reçu l'approbation des Evêques de la Province.

Monsieur Mailloux a laissé de plus un résumé inédit de l'Histoire de l'Eglise ainsi qu'une foule de notes précieuses et de documents qui peuvent servir à notre histoire en particulier. Son testament légua au Séminaire de Québec tous ses manuscrits comme un gage de reconnaissance et d'affection pour cette maison envers laquelle il se trouvait, dit-il, redevable de tant de bienfaits.

Ce qu'il faut rechercher avant tout dans la série des ouvrages de M. Mailloux, ce ne sont pas sans doute les délicatesses d'un style brillant et châtié : un travail trop rapide lui faisait oublier ces justes exigences de l'art ; mais si on oublie un instant ces quelques défauts, on sera étonné, en lisant ces œuvres de voir les recherches qu'elles ont dû ex-

iger et l'érudition dont elles témoignent. La science qui semble y prédominer, c'est la connaissance approfondie des Saintes Ecritures et des Pères de l'Eglise. Mais à chaque page aussi se révèlent, sous une doctrine quelque peu sévère, un jugement généralement sûr et une chaleur d'âme qui portent la conviction dans les esprits et la persuasion dans tous les cœurs.

Jusqu'ici nous avons admiré l'athlète du Seigneur combattant les bons combats de la foi et la confessant par ses œuvres admirables dans une multitude de témoins : *certus bonum certamen fidei: confessus bonam confessionem coram multis testibus*. Il nous reste à le contempler maintenant au moment où il va cueillir le prix de ses travaux et recevoir la couronne de gloire qui lui est destinée : *apprehendit vitam eternam in qua vocatus es*.

Pendant son séjour à St. Henri de Lauzon, M. le Grand Vicaire Mailloux s'occupait activement du saint ministère. Le tribunal de la pénitence et la prédication de la parole de Dieu attiraient particulièrement son attention. — Au mois de mai de cette année 1877, pour accomplir un vœu qu'il avait fait, il prêcha trente sermons sur la Ste. Vierge. Ces trente sermons furent les derniers de sa vie. Cet effort d'amour pour glorifier la Reine des cieux lui démontra combien ses forces s'en allaient rapidement, et dans l'allocution du dernier jour comme par un instinct prophétique, il le laissa comprendre aux fidèles et le leur fit entendre. Il ne disait que trop vrai. Pourtant il continua encore de se rendre au confessionnal et de célébrer la sainte messe ; mais plus d'une fois il fut pris de défaillances, et un jour en particulier, (c'était pendant le Triduum de la Bonne Sainte Anne) il demeura assez longtemps évanoui dans le jardin du presbytère où personne ne l'avait aperçu.

Le 31 juillet il quittait St. Henri pour se rendre à l'Île aux Coudres, pressé disait-il, par le besoin de repos, et voulant respirer encore une fois l'air natal. Dans l'état de faiblesse où il se trouvait, on peut affirmer que la Providence seule l'a soutenu et conduit jusqu'à cet endroit où il devait terminer sa carrière. Deux ans auparavant, lorsqu'il célébrait à l'Île aux Coudres même sa cinquantième année de prêtrise, par une fête de famille qui restera à jamais célèbre dans l'Île toute entière, il avait déclaré publiquement à ses paroissiens qu'il viendrait mourir au milieu d'eux. Il tenait sa parole : encore quelques jours et ses vœux allaient être exaucés. Le quatre du présent mois, jour de l'ouverture des Quarantes-Heures dans l'Eglise paroissiale, M. le Grand Vicaire se leva dès l'aurore et commença la sainte messe ; mais après la consécration, il fut atteint d'une nouvelle défaillance. Sentant que c'était la dernière, il se communit lui-même avec cette piété qu'on admirait en lui : il prit également le calice du sang précieux, puis après ce viatique sacré, il se rendit en toute hâte à la sacristie où M. le Curé de l'Île aux Coudres lui prodigua ses soins empressés et le reconduisit au presbytère.

Les forces lui revinrent cependant quelque peu, et dans le cours de la journée il put voir quelques vieux amis de la paroisse et converser avec eux. Mais, sur les quatre heures et demi de l'après midi, se sentant plus mal, il appela. On lui prépara en toute diligence une potion cordiale pour le reconforter ; mais lorsque, quelques minutes après, on se rendit auprès de lui pour la lui présenter on le trouva immobile et doucement étendu sur son lit. Il venait de rendre le dernier soupir sans autre effort que celui d'un voyageur qui, au terme d'une longue course, s'endort d'un paisible sommeil. Son bréviaire était encore dans sa main et témoignait hautement que son dernier acte avait été un acte de

religieux, sa dernière parole, une élévation de son cœur vers Dieu.

M. l'abbé Demers, vicaire de la Baie St. Paul, se trouvait en ce moment au presbytère. Espérant qu'un reste de vie pouvait peut-être arriver encore sous ces membres glacés, il prononça les paroles de l'absolution et fit l'exécution générale pour les mourants, mais il constata bientôt que c'en était fait et pour toujours.

Une mort subite laisse toujours dans l'âme de pénibles émotions; mais en considérant les traits si paisibles de cet ami de Dieu, on se consolait au souvenir de cette parole de la *Épître*: "Quand même le juste mourrait d'une mort précipitée, il se trouverait dans le repos: JUSTUS, SI MORTE PREOCCUPATUS FUERIT IN REFRIGERIO ERIT. Ah! s'il était quelqu'un sur la terre qui pût se passer des derniers secours que l'Église réserve à ses enfants, n'était-ce pas celui qui le matin même s'était nourri du pain des forts; n'était-ce pas ce vaillant soldat du Christ qui depuis longtemps avait vaincu la puissance du démon et qui n'attendait plus que la couronne incorruptible promise par le Prince des Pasteurs?"

La nouvelle de la mort de M. Mailloux tomba partout comme un coup de foudre et se propagea avec la rapidité de l'éclair. En un instant tous les paroissiens en furent informés et le soir même le télégraphe annonçait que le Seigneur venait d'appeler à lui son bon et fidèle serviteur.

Pendant que les anges du ciel se réjouissaient du triomphe de ce saint apôtre de la Croix, ses amis de la terre le pleuraient et lui préparaient des funérailles dignes de lui. Elles furent célébrées le huit août dans l'église de l'Île-aux-Couilles, au milieu d'un concours immense de fidèles et en présence d'un grand nombre de membres du clergé. Monseigneur l'Archevêque de Québec voulant témoigner de sa vénération pour l'illustre défunt, présida lui-même à cette lugubre cérémonie, et avant de confier à la terre la précieuse dépouille il prononça sur la tombe l'éloge funèbre de ce prêtre distingué dont le nom béni sera à jamais la gloire du sanctuaire.

Après un demi siècle de travaux incessants dont le théâtre s'étend des limites de l'Illinois aux côtes lointaines de la Gaspésie, après tant de privations, de peines et de fatigues, qu'il repose en paix!

Qu'il dorme le sommeil des saints dans cette église où il a prié à toutes les âges de sa vie, auprès de cet autel où tant de fois il célébra les saints mystères et où il est venu à son dernier jour, déposer cette riche moisson de mérites dont il reçoit maintenant la juste récompense.

Quelque bien approprié cependant que soit le lieu de sa sépulture, ce n'était pas là celui qu'il avait désiré. Ce qu'il voulait, ce qu'il avait demandé instamment dans l'expression écrite de ses dernières volontés, c'était d'être déposé dans le cimetière de la paroisse où il mourrait, au pied même de la grande croix qui protège ce jour de la mort, en souvenir de la Société de la Croix qu'il avait établie.

Reposer à l'ombre de cet arbre de vie, en attendant le jour du jugement, tel était son vœu suprême. Et, pouvait-il réclamer un monument plus glorieux, cet homme de la Croix, cet apôtre dont la vie ne prêcha jamais autre chose que Jésus et Jésus crucifié?

Ce saint prêtre voulait encore, en agissant ainsi, rester plus présent à l'esprit des fidèles et leur recommander après sa mort la fidélité aux leçons de vertu qu'il leur avait enseignées. Mais si l'autorité ecclésiastique n'a pas cru devoir obtempérer à ses désirs; si on a préféré mettre dans le sanctuaire celui qui fut une colonne dans la maison de Dieu, ce-

lui qui sera à jamais le modèle de la sainteté sacerdotale, le peuple canadien n'en conservera pas moins malgré cela, le souvenir de cet homme si dévoué à la religion et à la Patrie et qui ne connaît d'autre joie ici-bas que celle de s'offrir lui-même pour se donner tout entier à l'amour et au service de ses frères.

Dans une des dispositions de son testament après maintes recommandations toutes dictées par l'humilité la plus profonde, M. le Grand Vicaire Mailloux a demandé qu'on ne lui fit aucun éloge sur les feuilles publiques. Nous avons dû enfreindre ses ordres.

Puisse-t-il du haut du ciel vous pardonner notre pieuse désobéissance! Puisse surtout cette humble notice contribuer quelque peu à conserver plus longtemps parmi nous le souvenir de ce saint prêtre qui fut toujours si vénérable aux yeux des hommes.

CAUSERIE AGRICOLE

Animaux nuisibles et incommodes.

(Suite et fin.)

RATS, MULOTS ET SCURIS.

Chlorure.—Un peu de chlorure placé sur une planche à une certaine hauteur, répand une odeur qui chasse les insectes et les souris des étables ou appartements.—Renouveler le chlorure tous les huit jours.

Menthe sauvage.—Déposer dans les meules de foin et de blé des tiges de menthe sauvage; cette plante est un poison violent pour ces omnivores.

Mort aux rats.—Faire un mélange de prussiate de potasse, un gros; sulfate de fer desséché à feu nu, un gros; arsenic blanc, trois onces; essence d'ail, un tiers d'once.

Mulots.—Voici ce qu'écrit M. l'abbé Provancher, dans son *Verger et Potager*, au sujet de cette souris des champs:

"J'arrive souvent que les mulots causent des dégâts considérables dans les pépinières et les jeunes vergers, en rongant l'écorce des arbres, surtout lorsque le terrain du verger est laissé en prairie, car alors ces petits animaux profitent du regain pour se construire des cabanes d'hiver, et du chaume laissé par la faulx pour se pratiquer des chemins quasi souterrains. On conseille alors de butter le pied de chaque arbre avec de la terre moule et friable, l'animal en trouvant ses chemins venant à rencontrer de telles buttes, les détourne d'ordinaire plutôt que de les escalader, et l'arbre se trouve ainsi à l'abri de ses attaques. Mais j'ai pu me convaincre que ce remède qui peut valoir quelquefois n'est pas toujours efficace, car souvent c'est à la fin de l'hiver, en mars, que le mulot attaque ainsi les arbres en passant sur la neige même, lorsqu'il y en a 12 à 18 pouces, comme l'attendent les branches rongées à une assez grande hauteur et vers leurs extrémités éloignées du tronc. Je ne vois d'autre remède dans ce cas que de tenir toujours le terrain du verger bien net et de n'y laisser croître aucune herbe qui pourrait fournir au petit rongeur des matériaux pour ses nids d'hiver, car les onguents que conseillent divers auteurs deviendraient inapplicables dans un verger de quelque étendue, puisqu'il faudrait en frotter chaque arbre et dans toutes ses parties."

TAUPES

Benzine.—Creuser autour du local que l'on veut préserver un petit fossé de huit pouces de profondeur et y couler un fil imbibé de benzine; l'odeur forte de cette subs-

tance est un obstacle que la taupe ne franchit jamais.

Goudron.—Pour éloigner les taupes, planter sur leur parcours des morceaux de bois enduits de goudron.

Pour empêcher les taupes d'entrer dans une plate-bande, on creuse tout autour une rigole de huit pouces de profondeur, au fond de laquelle on met une ficelle commune bien imprégnée de goudron, après quoi on remet la terre en place. L'odeur de cette matière empêche les taupes d'arriver jusque là.

Pieds de ricin, (Palma christi).—Plantez dans votre jardin, selon son étendue, deux, trois ou quatre pieds de ricin, et les taupes disparaîtront incontinent; vous aurez, de plus, une très-belle plante qui, aux expositions du midi, peut prendre des proportions magnifiques.

Nous croyons utile de donner ici quelques détails sur les insectes ravageurs de nos vergers. Nous les empruntons du livre intitulé : *Le Verger, le Potager et le Parterre*, par M. l'abbé Provancher.

LE VER RONGEUR DU POMMIER.

“ Il est une espèce de Coléoptère dont la larve attaque le tronc même des arbres, y construisant des chemins ou galeries pour y chercher sa nourriture. On reconnaît ordinairement sa présence par la dessiccation de l'écorce à l'endroit de ses ravages, et surtout par la poudre de ses déjections à l'entrée du trou par où elle s'est frayé un passage. Cet insecte est la Saperde blanche, *Saperda candida*, Fabricius.

“ La plupart des vergers des environs de Québec sont disparus sous les mâchoires de cet insecte. Et cet ennemi est d'autant plus redoutable, qu'il est en tout temps disposé à exercer ses ravages, sans requérir aucune disposition particulière de l'arbre sur lequel il se trouve. Que l'arbre soit plein de vigueur ou souffreteux, qu'il soit dans le jeune âge ou touche à la vieillesse, que la sève soit trop abondante ou trop pauvre, qu'elle soit viciée ou à son état normal, dès que la femelle de la Saperde aura pu y déposer ses œufs, les vers qui en éclosent trouveront champ convenable à leurs excursions et commenceront du moment de leur naissance à exercer leurs dégâts.

“ Les Saperdes sont des Coléoptères appartenant à la famille des Longicornes (*Cerambycidae*); toutes naissent de larves qui vivent dans le tronc des arbres en s'y creusant des galeries plus ou moins étendues. Contrairement à la plupart des Coléoptères qui naissent et meurent dans une même saison, les larves des Saperdes persistent dans cet état de deux à trois années, poursuivant pendant tout ce temps les galeries qu'elles se creusent dans l'épaisseur même du tronc sur lequel les œufs ont été déposés.

“ La Saperde blanche mesure environ trois quarts de pouce de longueur; elle est cylindrique, couverte en dessous d'une villosité blanchâtre, et le dessus d'un brun noisette porte deux bandes d'un blanc de lait, s'étendant du sommet de la tête à l'extrémité des élytres; les antennes sont un peu plus courtes que le corps. La larve est d'un brun jaunâtre, apode, un peu plus grosse antérieurement, à tête brune et à bouche noire; elle mesure près de trois quarts de pouce lorsqu'elle touche à la maturité. La femelle dépose ses œufs sur l'écorce de l'arbre près du collet. Le ver, au sortir de l'œuf, se creuse de suite, au moyen de ses mandibules cornées, un passage à travers l'écorce pour s'enfoncer dans le bois, où il demeurera 2 ou 3 ans, jusqu'à ce qu'il passe à l'état parfait.

“ Le moyen le plus effectif de combattre cette Saperde

est d'employer des remèdes préventifs contre ses attaques. A cette fin, on donne au tronc des arbres au collet, c'est-à-dire à partir du sol jusqu'à environ un pied en remontant, vers la fin de Mai, une bonne couche de savon noir ou encore mieux de goudron, afin d'empêcher la femelle de venir y déposer ses œufs. Si on ne s'est pas servi de tels moyens et que l'on reconnaisse la présence des larves par la moulée de leurs déjections, il faut alors pénétrer dans l'écorce au moyen d'un canif, jusqu'à ce qu'on ait rencontré l'ennemi. On réussit quelquefois à l'atteindre sans entailler l'arbre, en enfonçant un fil de fer dans le trou par où s'échappe la moulée; mais le plus sûr est toujours de mettre la galerie à découvert, pour se rendre certain que l'ennemi a été mortellement frappé: ces légères plaies, au pied d'un arbre vigoureux, sont en peu de temps cicatricées et guéries, une fois le parasite enlevé. En procédant ainsi à faire des entailles dans les arbres pour suivre les galeries des vers, on peut se diriger de suite du côté de la racine, c'est presque toujours au bas de sa galerie, et quelquefois même un peu au dessous du sol, que je l'ai trouvé. Un jardinier soigneux fera donc tous les printemps et tous les automnes la visite du pied de ses arbres, écartant l'herbe et les déchaussant même un peu pour voir si quelque moulée ne lui ferait pas connaître la présence des larves de ce redoutable ennemi, pour les traiter comme nous venons de le dire.

“ On a pu remarquer que la présence des Saperdes était toujours plus fréquente dans les vergers situés sur des terrains élevés, secs et à sol léger, que dans ceux sur des terres fortes et humides. Ainsi tandis que presque tous les vergers de Beauport et de Ste. Foye disparaissaient en 1858 sous les attaques de cet insecte, c'est à peine si à St. Joachim on a pu remarquer sa présence en deux ou trois endroits.

“ Les Saperdes paraissent s'attaquer de préférence aux pommiers, mais on les trouve aussi dans les Pruniers, Carisiers, etc.

LE VER DE LA POMME.

“ Plus d'un lecteur, je pense, hésiterait à qualifier ce ver qu'on trouve dans l'intérieur même des fruits du nom de chenille; ce n'en est pourtant pas moins une larve du papillon de nuit, la Pyrale de la Pomme, *Carpocapsa pomonella*, Linné.

“ Cet ennemi qui nous a été importé d'Europe ne s'est fait connaître qu'assez récemment par ses ravages; mais en certaines années, comme l'été dernier, par exemple (1873), plus de la moitié des fruits en certains vergers étaient gâtés par ses attaques. Le papillon est assez joli par sa coloration, mais ses habitudes exclusivement nocturnes le dérobent d'ordinaire à nos regards. Les ailes supérieures étendues mesurent à peu près trois quarts de pouce, elles sont marquées de bandes alternes de gris cendré et de brun, et portent à leur angle antérieur une tache d'un brun rougeâtre avec lustre métallique; les ailes inférieures sont d'un brun rougeâtre pâle à lustre soyeux. La femelle ne dépose le plus souvent qu'un seul œuf sur chaque fruit.

“ On reconnaît d'ordinaire assez facilement les fruits attaqués par cet insecte par la poudre de ses déjections qui s'en échappe, et lorsqu'on n'a que quelques arbres de jardin, comme des nains, on peut le faire périr sans nuire au fruit en le peignant de la laine d'un canif. Mais pour les grands arbres ou les vergers de quelque étendue ce moyen est impraticable. Voici alors ce que l'on conseille: On enveloppe le tronc de chaque arbre d'un double lien de foin ou d'une bande d'étoffe de 4 à 5 pouces de large, l'un de ces

liens tout près du sol et l'autre un peu plus haut. Les chenilles, à la recherche de quelque crevasse pour y filer leur cocon, ne manqueront pas de s'arrêter à ces liens, et en faisant la visite toutes les semaines on en prendra un grand nombre qu'on détruira en les jetant au feu ou en les plongeant dans de l'eau bouillante. On aura soin en même temps d'enlever tous les fruits tombés sous l'arbre pour les détruire de même, car le plus souvent ils portent la chenille dans leur intérieur.

“ Les anglais donnent à cette chenille le nom de *Codling worm*. ”

LE BOMBYX POLYPHÈME.

“ Les larves des Bombyx Polyphème et Cécropia, qui sont des géants par la taille parmi nos insectes, causent parfois des dommages dans nos vergers en dévorant les feuilles. Ces chenilles, qui à la maturité mesurent souvent jusqu'à 4 pouces de longueur, ne se montrent d'ordinaire que peu nombreuses, mais leur voracité les rend capables de dépouiller entièrement de jeunes arbres de leur feuillage en quelques jours seulement. Cette chenille est d'un vert pâle pour le fond avec les tubercules ou verrues des segments 5 à 11 d'un beau jaune soufre surmontés de quelques épines jaun doré.

“ Le Polyphème est d'ordinaire plus commun que le Cécropia. Le papillon est d'un jaune d'ocre brun, avec des ocelles dans les ailes qu'on croirait percés à jour, et la chenille du plus beau vert tendre avec les tubercules moins forts que dans celle du Cécropia et de couleur dorée. On sait que ces deux chenilles filent une soie très forte et d'une fort belle qualité. Peut-être parviendra-t-on plus tard à en tirer profit.

LES CHENILLES À TENTE.

“ Ces chenilles qui sont un véritable fléau pour les vergers de la Nouvelle-Angleterre, se montrent aussi parfois fort nombreuses en Canada. Les étés de 1856 et 1860 ont été remarquables par leur abondance, et on a pu voir plus d'un verger à Beauport, dans l'île d'Orléans, dans la côte de Beauport, complètement dépouillés de feuillage et ruinés par elles. Ces chenilles qui vivent en société, et ont l'instinct de se filer une tente commune sous laquelle elles s'abritent, sont les larves de la *Clisiocampa Americana*, Harris, papillon de nuit d'une couleur brique un peu claire, mesurant de $\frac{1}{2}$ de pouce à un pouce de longueur.

“ Ces chenilles sont d'une voracité remarquable, et comme chaque anneau d'œufs se compose d'ordinaire de 250 individus pour former la famille, il suffit souvent de 3 ou 4 de ces familles sur un même arbre pour le dépouiller totalement de tout feuillage, dans l'espace de quelques jours seulement.

“ Mais si cet ennemi est redoutable abandonné à lui-même, il en est peu cependant d'aussi facile à combattre. Entre tous les moyens mis en usage, le plus efficace est de faire la chasse à leurs œufs aussitôt après la chute des feuilles en automne, ou au moment de la taille au printemps: Ces œufs, au nombre de 250 à 300 dans chaque anneau, sont enduits en dessus d'une couche de matière résineuse qui les met à l'abri durant l'hiver; aussitôt les chaleurs du printemps arrivées, il en sort une famille de chenilles très-petites d'abord, mais qui viennent à avoir de $1\frac{1}{2}$ à 2 pouces de longueur, lesquelles continuent de vivre en famille jusqu'au temps de leur transformation. Au sortir de l'œuf elles montent à l'extrémité des rameaux pour s'y nourrir des feuilles tendres qui viennent de se développer, mais elles ne

manquent pas aussitôt repues de descendre sur une partie moins élevée pour commencer de suite à filer la tissu de la tente qui doit les abriter, et contre le mauvais temps et contre un soleil trop ardent qui pourrait leur nuire.

“ Chose assez singulière, en 1856 et 1860 où ces chenilles se montrèrent si nombreuses, la plupart ne se mirent pas en frais de se construire une tente. Leur repas pris, on les voyait réunies à la bifurcation de quelques branches qu'elles avaient préalablement tapissées de files de soie, en masse compacte, simulant, à certaine distance, quelque tache sur l'écorce même de l'arbre. Il était très-facile alors au moyen d'un plumet de les faire tomber dans un vase rempli d'eau bouillante qu'on tenait au-dessous: J'ai pu, avec l'aide d'un jeune garçon, dans l'espace de quelques heures seulement, en recueillir plus de 5 gallons. Lorsque les tentes sont construites, rien de plus aisé que de couper les branches qui les retiennent pour les livrer au feu ou les écoraser sous les pieds.

“ Mais il vaut beaucoup mieux ne pas attendre si tard, et rechercher les anneaux l'automne pour les enlever et les faire brûler. On peut facilement enlever ces anneaux sans couper le rameau quand on tient à le conserver, un coup de canif dans le sens de leur longueur permettra facilement de les détacher, car les œufs qui les composent adhèrent tellement les uns aux autres qu'ils semblent ne former qu'une seule pièce.

“ Un de mes amis qui n'avait qu'un verger de pommiers d'une médiocre étendue, promit à un gamin, en mars 1861, de lui payer un sou pour chaque anneau de chenilles qu'il lui apporterait; et le petit chasseur profitant de la hauteur des bancs de neige pour se mettre à portée de sa proie, fit si bien qu'il ne reçut pas moins d'une piastre et 45 sous pour sa chasse, ayant ramassé 165 anneaux, lesquels n'auraient pas donné naissance à moins de 30,250 chenilles en allouant seulement 250 œufs par chaque anneau, nombre qui aurait suffi certainement pour dépouiller plus de 100 pommiers de leurs feuilles en moins de huit jours.

“ Cette chenille qui paraît avoir une préférence marquée pour les pommiers, s'attaque aussi, souvent, aux pruniers et aux cerisiers. ”

Nous conseillons à nos lecteurs de se procurer le livre de M. l'abbé Provancher, intitulé: *Le verger, le potager et la poterie*. Ils trouveront dans ce volume des renseignements complets sur les différents insectes ravageurs des vergers et des jardins. Ces renseignements étant accompagnés de nombreuses gravures, les explications sur les différents insectes ennemis sont plus faciles à saisir.—Envoyez par lettre \$1 à M. l'abbé Provancher, Cap Rouge, P. Q., et vous recevrez ce volume par le retour de la malle.

Exposition Provinciale de Québec, règles et règlements. (Suite.)

Les juges et leurs devoirs.

40. Les juges seront nommés avant l'exposition et seront choisis autant que possible hors de la Province et ils recevront une circulaire les informant de ce fait, et les invitant à agir en cette capacité.

41. Les juges sont priés de se rendre aux Bureaux du Secrétaire aussitôt après leur arrivée sur le terrain de l'exposition et de présenter la circulaire de leur nomination.

42. Les juges se réuniront sur le terrain de l'Exposition, dans les chambres du comité à dix heures A. M., mardi le 18 septembre, pour se préparer à commencer leurs opérations, et ils recevront alors les livres du comité contenant le numéro des entrées dans chaque classe.

43. Personne ne pourra être juge dans une classe dans laquelle il aura exposé quelque animal ou objet.

44. En outre des prix offerts pour les objets énumérés dans la liste publiée, les juges auront le droit de recommander d'en donner d'autres pour les objets qu'ils en croiront dignes; dans tous les cas, le montant accordé sera fixé par le comité.

45. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul exposant dans une classe ou que les animaux ou objets exposés seraient d'une qualité inférieure, les juges useront de discrétion pour décider s'ils accorderont un prix et si ce prix sera un premier ou un second prix.

46. Chaque prix accordé devra être écrit avec soin, d'une manière claire et lisible; vis-à-vis le numéro de l'entrée et quand on le jugera convenable on mentionnera les raisons pour lesquelles on a décerné tel ou tel prix.

47. Les juges en accordant les prix, sont priés d'une manière particulière, de ne prendre en considération que l'usage réellement pratique des objets exhibés sans égard au fini ou à l'ornementation de ces objets.

48. Les juges voudront bien faire rapport sur tous ceux qui les gêneraient dans leurs délibérations et sur ceux des exposants qui refuseraient de se conformer à leurs exigences.

49. Tout projet contre la décision des Juges devra être fait par écrit et être filé aux Bureaux du Secrétaire avant 10 heures A. M. Jeudi, le 20 Septembre.

50. On nommera un Surintendant dans chaque classe pour voir à ce que chaque animal ou article soit à la place qui lui a été assignée. Il accompagnera les juges pour leur montrer chaque section de classe; il verra à ce qu'ils n'éprouvent ni embarras ni gêne dans l'exercice de leurs devoirs; après le rapport des juges il placera les cartes de prix sur chaque animal ou article, conformément au dit rapport.

Divers.

51. Le Trésorier sera prêt à commencer à payer les prix accordés, Samedi matin 22 septembre, à neuf heures A. M., et ceux qui recevront des prix, sont particulièrement requis de faire leur application avant leur départ de Québec ou de laisser une autorisation écrite entre les mains d'une personne de confiance, en ayant soin de mentionner les objets pour lesquels elles réclament ces prix.

52. Aucun prix ne sera payé s'il n'est réclamé pendant les quatre semaines qui suivront l'Exposition.

53. Le fourrage pour les animaux sera fourni par le Conseil d'Agriculture au prix coûtant. Les exposants pourront recevoir toute information sur ce sujet au Bureau du Surintendant du grain et du fourrage.

54. Pour faciliter la vente des animaux ou objets, il y aura au Bureau du Secrétaire un livre ou registre où les exposants pourront inscrire l'animal ou objet qu'ils voudront vendre et toute autre information sur ce sujet sera donnée au Bureau du Secrétaire.

Programme pour la semaine.

1. Lundi, le 17 septembre, sera consacré à la réception finale des objets et à leur arrangement convenable. Personne ne sera admis ce jour, excepté les membres du Conseil, les officiers, les juges et les exposants et les personnes dont ils auront un besoin absolu.

2. Mardi, le 18 septembre, les juges se réuniront dans les chambres du comité, à 10 heures A. M., pour commencer leurs opérations le plus tôt possible. Aussitôt qu'ils auront accordé les prix, ils feront rapport au Secrétaire qui leur donnera des cartes, portant le numéro du prix, pour qu'ils les placent sur l'objet primé. Ce jour, les personnes qui ne sont pas exposants seront admises pour 50 centins.

3. Mercredi, 19 septembre, les juges termineront leur ouvrage, décerneront les prix, et si la chose est possible, ils attacheront les cartes sur les objets primés. Ce jour, le prix d'admission sera de 25 centins.

4. Jeudi, le 20 septembre, le public sera admis pour 25 centins.

5. Vendredi, le 21 septembre, admission comme le jour précédent jusqu'à la clôture de l'exposition qui aura lieu à midi.

6. On fera des arrangements pour que tous les jours il y ait, dans le rond, promenade des chevaux et bêtes-à-cornes.

7. Samedi, le 22 septembre, à 9 heures, A. M., le Trésorier

commencera à payer le montant des prix accordés. Les exposants pourront enlever tout ce qu'ils ont, soit dans la bâtisse, soit sur le terrain. Les portes seront fermées et personne ne sera admis à l'exception de ceux qui auront strictement affaire.

Choses et autres

Gare aux faux billets. — Monsieur le Caissier de la Banque d'Épargne de la Cité et du district, Branche Ste. Catherine, a eu l'obligeance d'envoyer au *Nouveau Monde* de Montréal, la petite note suivante sur laquelle nous appelons la sérieuse attention de nos lecteurs.

BANQUE D'ÉPARGNE, Rue Ste. Catherine, Montréal. }
10 août, 1877

A. DESJARDINS, EOR., *Nouveau Monde*,

Mon cher Monsieur,

Comme vous le savez les \$10 de la *Consolidated Bank* ne sont pas en circulation les feuilles ayant été volées avant que les billets fussent signés. Ceci a été à peu près oublié du public, les banquiers seuls ont toujours tenu note de cela afin d'éviter de se faire passer de ces mauvais billets. Voilà cependant que ces derniers commencent à faire leur apparition en ville. J'en ai vu un hier qui a été mis en circulation à Ste. Sophie.

Il y a \$40,000 de ces billets dehors.

Nos habitants des campagnes vont être grandement exposés à recevoir de ce mauvais argent. J'ai pensé que vous me pardonneriez de vous suggérer de rappeler sur votre journal le vol de ces billets et qu'il n'y a pas de \$10 en circulation de la *Consolidated Bank*.

MM. les Curés éviteraient peut-être des pertes regrettables à quelques-uns de leurs paroissiens en les mettant en garde contre cette circulation de faux billets. Il y a grand danger pour eux de se faire duper.

Votre serviteur, A. GARIÉPY.

Défense d'importer des patates en Angleterre —Après le 1er septembre prochain, par décret impérial, il ne sera pas permis d'importer en Angleterre aucune feuille et aucune tige de pommes de terre venant de l'Amérique ou de l'Allemagne. On craint l'apparition du barbeau à patates qui a fait de terribles ravages en Amérique et en Allemagne.

Le barbeau à patates en Prusse —Oet insecte a fait son apparition près de Torgau, en Prusse. Pour sa destruction on emploie la benzoline.

— M. Joseph Morin, de St. Ours comté de Richelieu, a récolté 3,000 bottes de foin sur dix arpents de terre. Il a fauché et engrangé ce foin en trois jours. C'est ce qu'on peut appeler d'expédition.—Difficile à battre.

— Les apparences de la récolte dans toute la province de Manitoba sont magnifiques. S'il n'y a pas d'accidents, on croit que le rendement moyen atteindra au moins vingt pour un pour tout grain.

RECETTES

Procédés pour détruire les punaises

Une extrême propreté et une recherche journalière, sont les moyens les plus certains pour arriver à ce but, lorsqu'il y a peu de ces insectes; mais lorsqu'il y en a des milliers, il est indispensable de détendre les lits, de laver le bois, le linge et autres étoffes à l'eau bouillante; de boucher les trous qui se laissent voir dans les murs, les plafonds, etc., et de blanchir à la chaux ou peindre à l'huile tout ce qui en est susceptible. Lorsqu'un bois de lit en est infesté, on le démonte, on passe chaque pièce à l'eau bouillante, et on y étend un vernis. Si la qualité du bois ne permet pas cette opération, on prend de l'essence de térebenthine, et on en fait pénétrer avec un pinceau dans toutes les fentes où les punaises peuvent se retirer. L'huile de la feuille de noyer est un préservatif contre ces animaux, on plâtrant de ces feuilles partout où elles habitent pour les forcer à abandonner leur retraite. On peut aussi faire usage de feuilles de noyer par infusion, et laver le bois du lit: on procède ainsi: Verser sur

une livre de fruilles de noyer une pinte d'eau, faire bouillir et presser avec expression.

Quand les punaises se sont retirées dans les vieilles boiseries et dans les trous de muraille, on prépare un mastic fait avec de l'ail et du blanc d'Espagne broyé; on y ajoute un peu d'essence de térébenthine, que préalablement on a fait dissoudre dans de l'alcool, et enfin une once de camphre; lorsque ces dissolutions sont parfaites, on les mélange dans un vase, et l'on y jette une pinte d'eau de puits, avec la précaution de remuer continuellement afin que le mélange soit parfait. Il en résulte une liqueur laiteuse, que l'on n'emploie pas avant de l'avoir parfaitement remuée. Avec un très-gros pinceau de erin, on en passe des couches partout où l'on voit que ces animaux se retirent; cela suffit pour les faire mourir promptement.

On fait aussi périr les punaises, en brûlant, dans les appartements, la corne qui vient du sabot des chevaux, et que l'on rogne quand on les ferre.

On peut aussi avoir recours au soufre. Pour un appartement d'environ quinze pieds carrés, on prend une livre de soufre, que l'on met sur des charbons ardents. Les charbons doivent être placés dans un réchaud ou chaudron, au milieu de la chambre, qu'on ferme aussitôt le plus exactement possible, pour ne l'ouvrir que le soir, un peu avant de se coucher, afin de chasser les vapeurs du soufre, qui sont dangereuses à respirer. On doit avoir soin, avant de faire cette opération, de retirer tout ce qui est contenu dans la chambre, excepté le bois de lit et la pailasse; il ne faut pas surtout laisser les couvertures et le matelas sur lesquels on couche, car ils contracteraient l'odeur du soufre, qui est très désagréable, et qui ne se perd entièrement qu'au bout de quelques mois.

Lorsque les punaises se sont introduites dans les lits, on peut aussi avoir recours au camphre. Un moyen sûr de s'en préserver, c'est de placer quatre morceaux de camphre, chacun de la grosseur d'une noix, deux morceaux au pied du lit et deux à la tête, entre le drap de dessus et le matelas.

Taons qui attaquent les bestiaux.

On les éloigne en battant ensemble un mélange d'huile et de décoction de tabac. Il faut en oindre les parties les plus exposées aux piqûres de ces insectes, c'est-à-dire le pourtour des yeux, les flancs, les parties internes des cuisses.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la

somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif,

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 14 Août 1877.

COLLEGE DE STE. ANNE.

La rentrée des élèves aura lieu JEUDI, le six septembre, à 6 heures P. M.

23 août 1877.

Aux Editeurs de Journaux.

UN ouvrier typographe désirerait se procurer de l'emploi dans une imprimerie, soit à la campagne ou dans une ville. Cet ouvrier ayant été à notre emploi pendant plusieurs années, nous pouvons en toute sûreté le recommander comme ouvrier habile, assidu à son ouvrage et d'une parfaite sobriété. S'adresser à Pierre Beaulieu à Ste. Anne de la Pocatière, ou au sousigné.

FIRMIN H. PROULX.

LE CONCOURS PROVINCIAL, AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1877

OUVERT AU MONDE ENTIER

AURA LIEU EN LA

CITÉ DE QUÉBEC

18, 19, 20 et 21 SEPTEMBRE

Sur le terrain situé rue St. Louis et connu sous le nom de Cove-Field en arrière du Drill Shed.

Pour la Liste des Prix et les Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE s'adresser à GEORGES LECLERE, écrivain Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, écrivain, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Les entrées dans le département Agricole devront être faites le ou avant samedi, 1er septembre, et pour le Département Industriel le ou avant Samedi, 8 Septembre. Aucune entrée ne sera reçue après le temps fixé, cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Pour plus amples informations, s'adresser à ED. J. DEBLOIS écrivain No. 19, Bâtisses du Parlement à Québec, ou aux sous-signés.

S. C. STEVENSON, Montréal.

Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERE, Montréal,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture.

Exposition Provinciale.

LES entrées pour la prochaine Exposition Provinciale qui doit avoir lieu à Québec en septembre prochain, soit pour le Département de l'Agriculture ou pour le Département des Arts et Métiers, seront reçues au Bureau du Comité conjoint de l'Exposition No. 19, Bâtisses du Parlement, à Québec.

ED. J. DEBLOIS,

Président du Comité Conjoint.